



Invitation à une journée d'information au phénomène AMOK destinée aux chefs d'établissements – les 2 octobre, 10 octobre, 18 octobre, 25 octobre, 6 novembre, 21 novembre, 28 novembre et 3 décembre 2018 au Cabinet de la Ministre de l'Éducation

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Fondamental ordinaire et spécialisé Secondaire ordinaire et spécialisé Enseignement secondaire artistique à horaire réduit Type de circulaire <input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative Période de validité <input checked="" type="checkbox"/> A partir de septembre 2018 <input type="checkbox"/> Du au Documents à renvoyer <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 21 septembre 2018 ou le 22 octobre 2018 (en fonction de la date de séance choisie) Mot-clé : Plan d'urgence/Événement d'exception	- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement; - À Messieurs les Gouverneurs ; - À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ; - Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ; - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles primaires, ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires, ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil. - Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs. - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Pour information : - Au Service général de l'Inspection ; - Aux Centres PMS - Aux Associations de Parents ; - Aux Organisations Syndicales.

Signataire		
Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Éducation		
Personnes de contact		
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Simon DETHIER</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Simon.DETHIER@gov.cfwb.be</td> </tr> </table>	Simon DETHIER	Simon.DETHIER@gov.cfwb.be
Simon DETHIER	Simon.DETHIER@gov.cfwb.be	
Nombre de pages : 3		

Madame, Monsieur,

Dans l'objectif de poursuivre le renforcement de la prévention de menaces ou d'intrusions offensives au sein de votre établissement scolaire, je vous invite à une journée d'information sur le phénomène AMOK qui sera dispensé par la cellule de coordination AMOK de la Police fédérale, les 2 octobre, 10 octobre, 18 octobre, 25 octobre, 6 novembre, 21 novembre, 28 novembre ou 3 décembre au sein de mon Cabinet (Adresse : Place Surllet de Chokier 15-17 à 1000 Bruxelles).

Par situation AMOK, on entend toute situation où un ou plusieurs auteurs armés agressent le plus possible de personnes, de manière le plus souvent aléatoire, au sein d'un espace privé ou public, sans émettre de revendications ou de conditions particulières.

Les places étant limitées, une seule personne par établissement scolaire (le chef d'établissement ou son représentant) est invitée à assister à la séance d'information. En cas de dépassement du nombre d'inscriptions possible, les établissements n'ayant pas encore participé auront priorité.

Le programme de la journée est le suivant :

8H45	Accueil
9H	Formation : <ul style="list-style-type: none">- Introduction- Le phénomène AMOK- Les mesures de prévention générales et techno-préventives
10H15-10H30	Pause
10H30	Suite de la formation : <ul style="list-style-type: none">- Constatations générales relatives aux auteurs
12H – 13H	Repas – lunch offert
13H	Suite de la formation : <ul style="list-style-type: none">- Schéma et principes de l'analyse de risque- Cas pratiques- Présentation des services d'aide à la réalisation du Plan Interne d'Urgence- Echanges et questions-réponses
16H30	Fin de la formation

Pour vous inscrire, veuillez communiquer, par courriel, auprès de mon collaborateur simon.dethier@gov.cfwb.be, **au plus tard pour le 21 septembre 2018** (pour les séances d'octobre) **ou pour le 22 octobre 2018** (pour les séances de novembre et de décembre), votre nom et prénom (ou ceux de votre représentant.e) l'adresse complète de votre établissement scolaire, son numéro FASE et préciser la date choisie.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que chaque établissement scolaire doit disposer d'un **Plan d'Urgence Interne**¹ qui prévoit les mesures matérielles et organisationnelles adaptées au bâtiment scolaire à mettre en application lors de situation d'urgence (exemples : les plans d'évacuation, les lieux de rassemblement, les procédures de relevés de présence, la liste des secouristes...).

Au niveau de l'infrastructure des bâtiments scolaires, il y a lieu d'établir un **marquage et une identification uniforme des bâtiments scolaires** ainsi que de mettre à jour les plans des bâtiments scolaires. Ceux-ci doivent être fiables et facilement **accessibles** pour les services de secours.

Je vous informe également que le **Service des équipes mobiles** (equipemobile@cfwb.be) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire offre aux établissements scolaires qui en font la demande, la possibilité de structurer l'anticipation de la gestion des situations crise auxquels ils pourraient être confrontés, en complémentarité avec les conseillers en prévention.

Le Service des équipes mobiles propose un accompagnement individualisé sur le terrain pour soutenir la réalisation du plan d'urgence interne (PIU) notamment par la mise en relation des écoles et des services extérieur (service de secours, police...) en tenant compte des spécificités de l'établissement scolaire, du territoire et des acteurs. La démarche de préparation proposée par le Service des équipes mobiles vise, d'une part, à offrir des clés d'interventions afin de diminuer les effets négatifs d'un événement soudain et imprévu qui brise la bonne marche de l'institution et, d'autre part, à définir le rôle des intervenants afin d'éviter la confusion.

¹ Code Bien-être au travail, Titre I, Chapitre III, article 22, consultable via le lien <http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=1958>

À titre d'informations complémentaires :

- Le Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire² présente des dispositifs de prévention ciblée liés à différents types d'incivilités et de violence, dont les intrusions ;
- Le livret « Événement traumatique en institution »³ propose des points de repère pour penser la crise et ses effets, pour que chacun, à son niveau, puisse inventer une façon de réagir la plus respectueuse de ses propres besoins et de ceux d'autrui ;
- Le *Service interne de Prévention et de Protection au Travail du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles* a élaboré un modèle de plan afin d'aider les chefs d'établissements du réseau FWB à rédiger leur propre plan interne d'urgence (consultable via le lien : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=884).

Je vous remercie pour votre attention.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS

Liens utiles :

- Service de la médiation scolaire et des équipes mobiles, accessible via le lien <http://www.enseignement.be/index.php?page=4264>
- Code Bien-être au travail, Titre I, Chapitre III, article 22, consultable via le lien <http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=1958>
- Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire téléchargeable sur le site «enseignement.be» via le lien <http://www.enseignement.be/index.php?page=26937&navi=3524>
- PENNEWAERT D. et LORENT T., « Événement traumatique en institution », téléchargeable sur le site www.yapaka.be
- *Service interne de Prévention et de Protection au Travail du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, aide à la rédaction d'un plan interne d'urgence (aide aux chefs d'établissements du réseau FWB à rédiger leur propre plan interne d'urgence, consultable via le lien : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=884

² Consultable via le lien <http://www.enseignement.be/index.php?page=26937&navi=3524>

³ PENNEWAERT D. et LORENT T., « Événement traumatique en institution », téléchargeable sur le site www.yapaka.be.